



RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 10 SEPTEMBRE 2014

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, S. Marchand, T. Tanquerel.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. S. Gil Hernandez, Mmes F. Magistro, A. Turmo, M. A. Vallélian.

Corps des étudiants

MM. J.-S. Hug (président), J. Lambert, Mmes A. Parmentier, R. Sharba.

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Lager.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa et C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Invités-e-s

M. J.-F. Maraia (point 2), Mme C. Kaddous (points 4 et 5) et Mme R. Stockhammer (point 7).

Excusée

Mme S. Kirsch.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2014

Le conseil participatif approuve le procès-verbal du 21 mai 2014 à l'unanimité.

2. Nouveautés de la rentrée dans le domaine de la formation : information

Mme C. Chappuis présente les nouveautés dans le domaine de l'enseignement

Quatre nouvelles formations et deux nouveaux cours sont proposés cette année. Concernant les formations, on remarquera la version anglaise du certificat en droit international « Certificate of international law » qui est officiellement lancée, ce qui permet à la Faculté d'offrir une formation en anglais aux étudiants de Genève et d'attirer à Genève des étudiants même s'ils ne pratiquent pas suffisamment le français.

On notera également la maîtrise interdisciplinaire en droit de l'enfant qui va être rattachée au Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) porté notamment par la Faculté de droit et la Faculté de psychologie. La formation existe déjà mais la nouveauté est l'intégration de celle-ci à l'Université de Genève.

3. L.L.M. Tax : modification du règlement d'études et du plan d'études

M. J.-F. Maraia présente le point.

En 2015 ce sera la 3^e volée du programme L.L.M. Tax et dans ce contexte, quelques modifications ont été apportées, certaines mineures, d'autres plus importantes.

Selon l'article 3, la formation a été placée sous la direction du directeur et du comité, le directeur restant toutefois assisté du comité. Concernant le comité, l'organisation a été modifiée. Jusqu'à présent, le règlement prévoyait que tous les directeurs de modules étaient membres du comité. Toutefois, celui-ci comprenait trop de membres, dont beaucoup étaient extérieurs à l'Université, ce qui compliquait son bon fonctionnement. Il a donc été décidé de réduire le nombre de membres entre trois et six. Le fait que la majorité des membres soit du corps enseignant de l'Université de Genève ou d'une autre université n'a pas été modifié.

La dernière modification concerne la tâche du directeur exécutif, dont le mandat de deux ans a été prolongé à quatre ans, de manière à coordonner la durée de fonction du directeur et celle du directeur exécutif, toutes deux à quatre ans.

Pour toutes les autres modifications, il s'agit de modifications de forme. Par exemple, à l'article 5, paragraphe 5, il a été mentionné que l'émolument doit être intégralement versé pour l'obtention du diplôme final. Il s'agit d'une recommandation du service de formation continue.

Il n'y a aucun changement dans le plan d'études en termes de cours et de modules. En revanche, le calendrier a subi des modifications afin que les cours s'étendent sur une année et demie, les 6 derniers mois étant consacrés à la préparation du mémoire.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité la modification du règlement d'études et du plan d'études du L.L.M. Tax.

4. Modification du règlement du Centre d'études juridiques européennes (CEJE) concernant le nombre de membres de la commission de direction

La prof. C. Kaddous présente le point.

Le point concerne uniquement une question du règlement du CEJE relative à la commission de direction. Jusqu'à présent cette commission comptait sept membres, (six membres de la Faculté de droit et un membre extérieur). Afin de développer les différents domaines d'activité du centre, cette commission souhaite passer à 9 membres (sept membres de la Faculté, deux membres externes).

Le conseil participatif préavise favorablement à l'unanimité la modification du règlement du Centre d'études juridiques européennes (CEJE) concernant le nombre de membres de la commission de direction.

5. Approbation du règlement d'études du programme de formation continue conjoint Centre d'études juridiques européennes (CEJE) - Global Studies Institute (GSI) « European and international Issues in a Global Context

La prof. C. Kaddous présente le point.

La formation continue proposée sera une formation en anglais. Le public cible est la Genève internationale, les fonctionnaires internationaux, les membres des missions à Genève, etc. Le programme traitera de questions d'actualité et un module sera consacré aux questions européennes.

Le lieu de la formation est l'Université de Genève, le programme se déroule sur une année civile (de janvier à décembre) mais le règlement prévoit, pour les personnes qui sont en activité professionnelle, la possibilité d'étendre le temps de formation à un semestre complémentaire notamment pour leur permettre la rédaction du mémoire.

Le CAS est un diplôme délivré par l'Université de Genève et équivalant à 15 ECTS.

Le conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le règlement d'études du programme de formation continue conjoint CEJE-GSI.

6. Modification du règlement d'organisation du Global Studies Institute (GSI)

Mme C. Chappuis présente le point à la place du prof. N. Levrat qui a été libéré de sa présence à cette séance.

Ces modifications sont limitées. Elles tiennent compte de deux éléments :

1. Le partage de la Faculté des sciences économiques et sociales en deux facultés distinctes ; soit la Faculté d'économie et de management et la Faculté des sciences de la société.
2. La Faculté de médecine rejoint le GSI.

Le conseil participatif préavise favorablement à l'unanimité le règlement d'organisation du Global Studies Institute (GSI).

7. Cérémonies : information

Mme R. Stockhammer présente le point pour information au nom du comité des cérémonies.

La structure initiale des cérémonies ne change pas. Toutefois, cinq nouveautés vont agré-
menter celles-ci :

- Photographies : un photographe professionnel sera engagé pour photographier les cérémonies, il mettra en place un studio photos dans le hall pour les étudiants qui désirent être pris en photo avec leurs amis et proches et qui pourront commander leur tirage directement auprès du photographe à un tarif accessible.
- Intermède musical : Mme C. Chappuis a invité le groupe de musique du prof. X. Oberson pour animer les cérémonies par des intermèdes musicaux.
- Feuille de félicitations remise aux diplômés : un nouveau design sera proposé par le comité d'organisation des cérémonies.
- Cadeau offert par la Faculté : le stylo remis jusqu'à présents aux diplômés en maîtrise sera cette année également offert aux diplômés en baccalauréat. Dès 2015, seuls les diplômés de baccalauréat se verront remettre ces stylos. Le comité a désormais le mandat de présenter des propositions de cadeau pour les diplômés en maîtrise, avec un budget raisonnable et correspondant à certaines valeurs éthiques souhaitées par la doyenne.
- Décoration : il est prévu de placer les drapeaux des associations d'étudiants en droit dans la salle.
- Intervention des étudiants à la cérémonie de remise des baccalauréats : un temps imparti de 15 minutes a été donné pour cette intervention. Un appel d'offre va être lancé auprès des étudiants afin de vérifier si ces derniers sont motivés à présenter autre chose qu'un discours classique. Si cette nouvelle formule d'intervention fonctionne bien cette année, elle sera étendue à la cérémonie de remise des maîtrises l'année prochaine.
- Apéritif de la cérémonie des maîtrises : il est prévu d'offrir du vin chaud.

Mme C. Chappuis fait suite à une question de M. A. Vallélian sur le statut du comité d'organisation des cérémonies et informe que ce comité n'a pas de statut juridique particulier. Tant

le comité que le conseil participatif ont un rôle consultatif sur cette question. En cas de désaccord, la doyenne décidera s'il est opportun de mettre en oeuvre l'idée proposée ou non.

8. Divers et communications

Des membres assistants et étudiants ont été délégués au sein des trois commissions de nominations en cours. Mme C. Chappuis soumet aux différents corps l'approbation du remplacement de M. L. Grozdanowski par Mme D. Caron pour la commission en droit du travail et de la sécurité sociale. Pour la commission en droit des personnes physiques et de la famille et celle en droit pénal, il y a une inversion du membre assistant entre Mme M. Malzacher et Mme K. Villard. Mme M. Malzacher siègera pour le droit pénal et Mme K. Villard pour le droit des personnes physiques et de la famille.

M. A. Vallélian demande à quelle catégorie de formation (baccalauréat, maîtrise, LLM, CAS) appartient le CTL et quelle est sa dénomination en vue de sa reconnaissance à l'étranger. Mme C. Chappuis explique que le CTL n'est ni un CAS, ni un DAS, car c'est un programme spécifique à Genève qui n'a pas de dénomination officielle.

M. A. Vallélian demande s'il est possible d'adopter une dénomination officielle pour que les recruteurs et employeurs puissent évaluer à quoi correspond ce certificat.

La doyenne indique qu'une réflexion sera entamée pour déterminer ce qui est faisable.

La séance est levée à 15h.